



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

41 | 2010
L'Algérie au XIXe siècle

Renseigner, enseigner. Les interprètes militaires et la constitution d'un premier corpus savant « algérien » (1830-1870)

Inquiring and Teaching: Military Interpreters and the Constitution of a First "Algerian" Scholarly Corpus (1830-1870)

Auskundschaften, lehren. Die militärischen Dolmetscher und die Errichtung eines ersten « algerischen » Gelehrtenkorpus (1830-1870)

Alain Messaoudi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4049>

DOI : 10.4000/rh19.4049

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 97-112

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Alain Messaoudi, « Renseigner, enseigner. Les interprètes militaires et la constitution d'un premier corpus savant « algérien » (1830-1870) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 41 | 2010, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 23 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4049> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.4049>

ALAIN MESSAOUDI

*Renseigner, enseigner.
Les interprètes militaires et la constitution d'un
premier corpus savant « algérien »
(1830-1870)*

À la mémoire de Nedjma Abdelfettah-Lalmi, qui, avec son énergie et sa volonté de comprendre le passé, a dégagé l'intérêt de l'œuvre de Laurent-Charles Féraud

« Votre position au milieu du tableau, seul en avant du duc d'Aumale, environné de femmes et d'enfants, est très belle. J'ai voulu dans tout cela, me disait Vernet, qu'il y eût un homme utile »¹. Ce sont, en 1845, les termes d'une lettre de Gustave d'Eichthal qui relate à son ami, l'interprète principal Ismaïl Urbain, sa visite à l'atelier d'Horace Vernet, où il a pu examiner la monumentale *Prise de la smala d'Abd el-Kader* encore en chantier, et bientôt l'attraction du Salon. Au centre, mais à l'arrière-plan, présent dans les combats, mais comme médiateur et pacificateur : la position que ce panorama historique réserve à l'interprète traduit-elle une certaine réalité ? La proximité du peintre avec le milieu des officiers de l'armée d'Afrique peut le laisser supposer². Malgré leur nombre relativement modeste, du moins pour ceux qui ont été régulièrement enregistrés par l'administration militaire – quelques centaines d'individus entre 1830 et 1870³ –, les interprètes, par leur fonction même d'intermédiaires, par les compétences langagières et littéraires que suppose leur activité, par leur familiarité avec les usages des différents groupes dont ils permettent la communication, ont joué un rôle important dans les échanges entre colonisés et colonisateurs et dans la constitution d'un savoir « colonial » sur l'Algérie⁴.

1. Gustave d'Eichthal à Ismaïl Urbain, 4 février 1845, 13741/181, cité par Michel Levallois, *Ismaïl Urbain. Une autre conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 487.

2. Nicolas Schaub analyse ces rapports dans sa thèse d'histoire de l'art sur *L'armée d'Afrique et la représentation de l'Algérie*, sous la direction de Christine Peltre, Université de Strasbourg, 2010.

3. En 1876, le corps est constitué de 77 interprètes (41 titulaires et 36 auxiliaires).

4. Je dois remercier ici Kmar Bendana-Kchir qui m'a convaincu de l'intérêt d'étudier les interprètes

Or, interprètes civils et militaires restent mal connus. Pour les premiers, un travail d'identification reste encore à faire, difficile à engager, la documentation étant dispersée⁵. Le livre d'or mémorial que l'interprète militaire Laurent-Charles Féraud (1829-1888) a consacré à ses camarades de corps permet en revanche d'avoir une vue d'ensemble des seconds et de prolonger la recherche à travers les dossiers de carrières conservés à Vincennes au Service historique de la Défense⁶. À cet état des sources, qui engage à placer l'interprète militaire au cœur de l'enquête, correspond aussi un état de fait : le besoin de savoirs nouveaux sur l'Algérie s'affirme dans un contexte de guerre quasi permanente et non de commerce pacifique. L'interprète militaire, dont les états de service mentionnent parfois les faits d'armes, devait être capable de traduire, de rassembler et de vérifier les informations nécessaires pour gagner la guerre et assurer le contrôle du terrain. Il s'est aussi vu chargé d'une œuvre plus durable : l'exigence d'une connaissance de l'arabe par les fonctionnaires français en poste en Algérie ayant fait long feu, les interprètes, par leur connaissance des langages et des mœurs sont devenus des rouages indispensables pour la réussite d'un projet colonial qui devait compter avec les peuples indigènes. Ils ont donc été encouragés à se faire aussi instituteurs et savants.

Je retracerai ici les grands traits qui définissent l'interprétariat militaire en dressant son profil en 1830, avant d'indiquer les traits d'une évolution caractérisée par la formalisation du statut des interprètes, leur constitution en corps et leur francisation. On peut supposer que ce processus, continu jusqu'au repli de l'administration militaire après la chute de l'Empire en 1870 et la fin d'un « âge d'or » de l'interprétariat militaire, n'a pas été sans effets sur l'approche du pays par les interprètes civils et militaires, et sur les types de savoirs communs à ce groupe en cours de professionnalisation. Faute d'archives permettant de saisir la qualité de ces savoirs, de déterminer quels ont été ceux qu'ils ont transmis effectivement par le geste et la parole, et avec quelles répercussions, on repérera comme autant d'indices permettant d'évaluer leur action la présence des interprètes militaires dans les sociétés savantes et les travaux qu'ils ont été assez nombreux à publier⁷.

militaires et Isabelle Grangaud qui a mis à ma disposition les copies des dossiers de carrière de plusieurs d'entre eux.

5. Aucun fonds au Centre des archives d'outre-mer (Arch. nat. Outre-mer) ne permet d'accéder à une vision synthétique, même pour une période donnée. Seul un travail sur les fonds d'archives conservés en Algérie permettrait d'accéder à leur compréhension globale.

6. Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes de l'armée d'Afrique (archives du corps) suivi d'une notice sur les interprètes civils et judiciaires*, Alger, A. Jourdan, 1876.

7. 21 des 77 interprètes en poste en 1876 ont publié des travaux, avec une proportion supérieure chez les titulaires (15 sur 41) et les plus avancés dans la carrière (la moitié des 8 titulaires de 1^{re} classe, l'ensemble des 5 interprètes principaux).

DE L'EXPÉDITION À LA CONSTITUTION D'UN CORPS

Diversité des origines

Le trio qui collabore au printemps 1830 pour rédiger la *Proclamation aux Arabes* signée par le général Bourmont, formé par Antoine Silvestre de Sacy, Xavier Bianchi et Charles Zaccar, est assez représentatif des interprètes sollicités pour accompagner l'expédition d'Alger⁸. À l'illustre savant de cabinet s'ajoutent un ancien « Jeune de langue », issu d'une de ces familles méditerranéennes où se recrute depuis le XVII^e siècle le personnel consulaire français⁹, et un « Égyptien », en réalité syrien grec-catholique, depuis 1823 vicaire de l'église Saint-Nicolas à Marseille¹⁰. Un état des paiements qui donne la liste des 69 interprètes employés par le ministère de la Guerre pour l'année 1830 – en sont absents quelques individus rémunérés par les Affaires étrangères ou les Cultes – permet de rappeler la présence de quelques Maghrébins recrutés à Tunis¹¹, à côté des anciens élèves des Langues orientales qui n'ont entendu la langue arabe qu'à Paris et dont la connaissance est avant tout livresque, des chrétiens orientaux recrutés lors de l'expédition d'Égypte et des descendants des familles consulaires traditionnellement au service de la France¹².

Les parcours individuels conjuguent souvent ces types. Une vingtaine d'interprètes, soit près d'un tiers de l'ensemble, a participé à l'expédition d'Égypte – parmi eux, un juif d'Alger, Nathan Mouty. Deux des huit « premiers interprètes » ont été au service du ministère de la Marine au Sénégal¹³.

8. Le texte de cette proclamation, commandé à Sacy, a été édité en 1862 par L. J. Bresnier dans la *Revue africaine*, avec des notes du Dr Leclerc (p. 147-156). Zaccar en aurait été le principal rédacteur (Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes...*, *op. cit.*, p. 182).

9. Les Jeunes de langue, fils de familles consulaires françaises établies dans les échelles du Levant, reçoivent à Paris depuis 1670 une formation spécifique pour devenir drogmans. Ils ont survécu à la Révolution française et à l'institution en 1795 de l'École spéciale des langues orientales vivantes dans laquelle ils ne se fondent qu'en 1872 (Gustave Dupont-Ferrier, « Les Jeunes de langues [*sic*] ou "arméniens" à Louis-le-Grand » *Revue des études arméniennes*, tome II-2, 1922, p. 189-232 et tome III, 1923, p. 9-46; *Langues'O 1795-1995. Deux siècles d'histoire de l'École des Langues Orientales*, textes réunis par Pierre Labrousse, Paris, Hervas, 1995).

10. Depuis l'ouvrage de Jean Savant (*Les Mamelouks de Napoléon*, Paris, Calmann-Lévy, 1949), les réfugiés égyptiens ont été étudiés par Ian Coller ('Arab France : Mobility and Community in Early Nineteenth Century Paris and Marseille', *French Historical Studies*, Special Issue : 'Mobility in French History', 28 (2006), p. 433-456 ; un ouvrage intitulé *Arab France: The First French Arab Community 1801-1831* est en cours de publication).

11. Parmi les interprètes recrutés à Tunis, on trouve un fameux mamelouk du bey, Youssouf. Les autres interprètes « tunisiens » sont issus de familles de négociants implantées dans la régence de Tunis, d'origine française, maltaise, ou italienne. Ils ont été recrutés par les soins du premier interprète Brun d'Aubignosc, missionné auprès du chargé d'affaires à Tunis, Mathieu de Lesseps.

12. Cette feuille de vérification des divers reçus établis pour les agents (Arch. nat. Outre-mer, F 80 1603) complète les informations contenues dans les *Interprètes de l'armée d'Afrique* de Laurent-Charles Féraud qui ne l'a manifestement pas utilisée. J'en ai tiré un tableau des interprètes de l'expédition (A. Messaoudi, *Savants, conseillers, médiateurs : les arabisants et la France coloniale (v. 1830-v. 1930)*, thèse sous la direction de Daniel Rivet, Université de Paris 1, 2008, vol. III, p. 999-1008).

13. Il s'agit de Frédéric Müller et de Prosper Gérardin. Dans quelle mesure leur expérience acquise au Sénégal produit-elle des effets en Algérie ? Ces transferts entre le Sénégal et l'Algérie mériteraient sans doute d'être étudiés plus précisément, dans le sillage de la thèse de Jacques Frémeaux (*L'administration militaire française en Afrique blanche et noire (1830-1930)*, Université Paul Valéry, Montpellier, 1987), partiellement publiée par le Service historique de l'armée de terre (2 vol., 1995).

La hiérarchie des traitements est forte : les émoluments des plus modestes (la 5^e classe à 50 F par mois) représentent le dixième de ceux de la 1^{re} classe (500 F, soit, mais pour le temps limité de l'expédition, l'équivalent du traitement d'un titulaire de chaire à l'École des Langues orientales), les classes intermédiaires étant les plus fournies. Cette différenciation ne correspond qu'en partie à une répartition qui séparerait d'un côté les « Occidentaux », d'un autre côté les « Orientaux ». Les huit interprètes de 1^{re} classe sont chrétiens, mais pour moitié nés en Orient, deux étant grecs catholiques. Les Orientaux sont les plus nombreux pour les deux dernières classes, où l'on voit apparaître des juifs livournais et maghrébins¹⁴. Quelques noms laissent supposer une origine musulmane, comme Salem, un mamelouk employé en Égypte qui s'est solennellement converti au catholicisme à Rome, ou Youssouf. Ces interprètes n'ont été recrutés que pour le temps d'une expédition qui n'était *a priori* pas destinée à se prolonger sous la forme d'une occupation permanente étendue au pays. Comme la fondation d'une colonie n'est toujours pas fermement décidée par le nouveau gouvernement à l'automne 1830, près de la moitié d'entre eux quittent le service avant la fin de l'année¹⁵. L'occupation d'Alger se perpétuant de fait, on doit les rappeler ou faire appel à de nouveaux venus, recrutés sur place. C'est la raison pour laquelle le général Pierre Berthezène fait adopter, dès son accession à la tête de l'armée d'Afrique en février 1831, une organisation réformée de la profession¹⁶. Elle est reprise avec quelques amendements en 1833¹⁷ puis, après que son importance s'est confirmée, en 1838 : la police et le maintien de l'ordre exigent de pouvoir s'appuyer sur des interprètes sûrs¹⁸.

Cette première génération d'interprètes a fait l'objet de critiques sévères, soulignant leur incompétence ou leur malhonnêteté. En 1863 le maréchal Pélissier distingue trois catégories : « 1^o l'une qui parlait français mais pas l'arabe (les fils de famille) ; 2^o l'autre qui parlait l'arabe mais pas le français (les juifs) ; enfin la dernière composée d'aventuriers, ne savait ni le français

14. Parmi les « Livournais », on peut citer Coste, Balensi, Seror (*cf.* Lionel Lévy, *La nation juive portugaise : Livourne, Amsterdam, Tunis (1591-1951)*, Paris, L'Harmattan, 1999).

15. Certains quittent l'interprétariat pour d'autres fonctions en Algérie. Les autres regagnent la France.

16. Selon cette nouvelle organisation, datée du 12 février 1831, les interprètes sont répartis en quatre classes correspondant à des grades d'officiers (chef de bataillon à 3600 fr. par an, capitaine à 2400 fr. par an, lieutenant à 1800 fr. par an) et de sous-officier (adjudant à 900 fr. par an) auxquels correspondent des rations de vivres et de fourrages en proportion. Cette nouvelle échelle de traitements est inférieure à la précédente, comme il ne s'agit plus d'un service exceptionnel et temporaire.

17. Le nouveau règlement de Voirol conserve les quatre classes en réduisant à 1800 et 1500 fr. les soldes des capitaines et des lieutenants (Jules Baruch, *Historique du corps des officiers interprètes de l'armée d'Afrique...*, Constantine, D. Braham, 1901).

18. La réorganisation de 1838 manifeste le souci de favoriser le recrutement de nouveaux interprètes, mieux choisis. On passe de quatre grades à cinq : les adjudants à 900 fr. font place à deux statuts bien différenciés : le titulaire de 3^e classe (à 1500 fr.) et l'auxiliaire (à 600 fr.). La création de ce statut d'auxiliaire préfigure la réorganisation de 1845.

ni l'arabe.»¹⁹ Le trait, forcé, ne s'appuie pas sur une observation directe²⁰, mais il synthétise des jugements portés par des contemporains. Selon Eusèbe de Salles, lui-même interprète de l'expédition, un tiers des interprètes, recrutés pour leur proximité avec le gouvernement ultra, auraient été ignorants « des idiomes qui se parlent à Alger »²¹. L'interprète témoigne des difficultés qu'il a lui-même rencontrées, l'arabe en usage à Alger différant assez de l'arabe usuel qu'il a appris à Paris auprès d'Orientaux pour qu'il lui faille « un mois avant d'entendre et de parler couramment » : il n'a été « attaché qu'à des travaux de cabinet »²² – son *alter ego* romanesque souligne cependant les difficultés rencontrées dans le déchiffrement des manuscrits²³. La spécificité des usages maghrébins a donc entravé l'action des premiers interprètes, qu'ils aient été formés à Paris, à Marseille, en Égypte ou en Syrie.

Selon une opinion largement partagée côté français, « les seuls interprètes qui ont servi utilement l'armée française [...] sont quelques hommes illettrés nés en Orient ou qui y avaient passé une partie de leur vie. [...] Presque tous ces individus sont très vicieux et peu dignes de confiance ; ils justifient l'adage des Orientaux, "qu'un interprète est pire que la peste" »²⁴. Il y a sur ce point accord entre le coloniste Genty de Bussy, partisan d'une politique d'expulsion et de cantonnement des indigènes, et le baron Pichon, qui estime nécessaire de trouver l'appui des Maures, archétypes d'une bourgeoisie musulmane, voire des Livournais, acteurs clés du grand commerce méditerranéen et agents de diffusion des Lumières²⁵. Selon Pichon, « il devrait y avoir à Alger un premier interprète, français d'origine, recommandable par une probité et des services connus, et qui répondit au gouvernement lui-même de la fidélité des traductions. [...] La nécessité d'avoir

19. Extraits du manuscrit de Laurent-Charles Féraud reportés sur un exemplaire des *Interprètes d'Afrique* ayant appartenu à Justin Schousboë (collection particulière), passage censuré par le ministère lors de la publication de l'ouvrage en 1876. Péliissier évoque des « jeunes gens de famille, reculant devant un engagement volontaire, mais désireux de faire la campagne comme curieux ».

20. Contrairement à ce qu'affirme Laurent-Charles Féraud, Péliissier, après avoir participé à l'expédition d'Alger, quitte l'Afrique jusqu'en 1839. Il n'est donc pas le mieux à même de juger la qualité du corps des interprètes en ces premières années.

21. Eusèbe de Salles, *Ali le Renard, ou la conquête d'Alger (1830), roman historique*, Paris, Gosselin, 1832, vol. I, p. 436.

22. De Salles à Sarah Wolff, 12 juillet 1830, cité par Charles-André Julien, « Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe. Eusèbe de Salles », *Revue africaine*, 1924, p. 512. À son ami Lacombe, de Salles précise que « le patois maugrebin est assez loin de l'arabe, à peu près comme nos patois du midi sont loin du français » (Alger, 17 juillet 1830, *id.*, p. 516).

23. « La langue maugrébine diffère un peu de l'arabe de Syrie et d'Égypte ; l'écriture cursive en diffère totalement » (*Ali le Renard...*, *op. cit.*, vol. I, p. 159-160).

24. Pierre Berthezène, *Dix-huit mois à Alger, ou Récit des événements qui s'y sont passés depuis le 14 juin 1830... jusqu'à la fin de décembre 1831*, Montpellier, A. Ricard, 1834, p. 137. La formule a été reprise par P. Christian [Christian Pitois], *L'Afrique française, l'empire de Maroc et les déserts de Sahara : conquêtes, victoires et découvertes des Français, depuis la prise d'Alger jusqu'à nos jours*, Paris, Barbier, 1846, p. 47.

25. Le terme de « coloniste » est très rapidement allié aux tenants d'une politique d'expulsion et de cantonnement des musulmans. Tout en utilisant le terme dans cette acception limitée, le baron Pichon regrette sa polarisation, rappelant la charge initiale généreuse du projet colonisateur.

constamment auprès de soi un truchement, à la plus petite communication avec les natifs, est une calamité»²⁶.

Pourtant, quand il s'agit de porter un jugement sur les interprètes pris individuellement, l'opposition entre les deux partis est patente, chacun s'appuyant sur des groupes d'interprètes différents. Le conflit violent qui a opposé Anne Jean Marie René Savary, duc de Rovigo, chef de l'armée d'Afrique depuis le rappel du général Bertrand Clauzel en octobre 1831, à l'intendant civil Pichon, convaincu quant à lui qu'il fallait respecter le droit des gens et les propriétés et gagner la confiance des notables d'Alger, révèle, à travers le témoignage de Hamid Boudierba, principal représentant du parti des Maures, des lignes de fracture au sein du groupe professionnel²⁷. Les tenants de la méthode forte que sont Clauzel et Rovigo, anciens officiers napoléoniens d'Égypte sans scrupule devant l'usage de la violence, se reposent sur les interprètes « égyptiens » et marseillais. Les Français qui se soucient de trouver des interlocuteurs au sein des élites locales, comme Berthezène chez les militaires ou le baron Pichon chez les civils, s'appuient en revanche sur des interprètes maures. Les prérogatives de l'autorité militaire et de l'autorité civile n'ayant pas été précisément définies à Paris, la lutte s'est prolongée pendant quelques mois, jusqu'à sa conclusion à l'avantage du militaire²⁸. Alors qu'il donne une vision contrastée des différents interprètes juifs, Boudierba juge sévèrement l'ensemble des « Égyptiens », ce qui laisse penser qu'ils forment un groupe assez solidaire, attaché par des liens clientélares au clan « coloniste »²⁹. Il déclare « très mauvais » Rémusat et Geoffroy, tous deux issus de familles de négociants provençaux installés au Levant et en contact avec le milieu des « Égyptiens »³⁰, alors que le parisien Müller est dit « excellent ». C'est sans doute qu'il est représentatif d'une jeunesse romantique des écoles qui a fait la révolution de 1830 et nourrit des préjugés favorables aux Maures, bourgeoisie éclairée qu'elle croirait volontiers capable d'inscrire la liberté apportée par la France dans les structures administratives et politiques de la régence. Se dessine donc une double alliance, entre « Égyptiens », négociants marseillais

26. Louis-André Pichon, *Alger sous la domination française; son état présent et son avenir*, Paris, Barrois, 1833, p. 127.

27. Hamid Boudierba à Charles Paravey, chef du bureau d'Alger au ministère de la Guerre, 1834, Arch. nat. Outre-mer, F 80 1603. Cette lettre est publiée dans A. Messaoudi, *Savants...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 1011-1013.

28. Une ordonnance de mai 1832 place l'intendant sous l'autorité du commandant de l'armée d'Afrique.

29. La plupart des interprètes égyptiens à Alger font partie d'un « clan » repérable vingt ans plus tôt à Marseille, où une violente dissension interne avait opposé en 1811 les deux partis (A. Messaoudi, *Savants...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 158-159).

30. La famille Rémusat, alliée aux Guys, est implantée à Marseille. Les Geoffroy, qui ont été plusieurs à exercer comme consuls ou drogmans au service de la France à Lattaquié et Tarsus, sont sans doute aussi originaires de la cité phocéenne.

(et juifs maghrébins³¹?) d'un côté, Maures, interprètes parisiens³² (et juifs livournais?) de l'autre.

Professionnalisation et francisation

En 1834, les Maures, s'ils conservent l'appui de certains milieux libéraux, n'ont plus celui des pouvoirs politiques qui mènent le jeu à Alger³³. Ce ne sont pourtant pas les interprètes les plus proches des colonistes qui s'imposent finalement. L'image négative qui pèse sur les interprètes « égyptiens » et juifs maghrébins – Rovigo lui-même se méfie des « hommes pris parmi les indigènes et le commerce de Marseille, c'est-à-dire, des spéculateurs qui font servir les communications dont ils sont chargés à favoriser leurs opérations »³⁴ – fait qu'on leur préfère des agents originaires de France ayant reçu une formation orientaliste à l'École des Langues orientales. De ces élèves de Silvestre de Sacy, formés à la langue classique dans un milieu sympathique à la culture arabe et à l'islam, on attend qu'ils nouent de meilleures relations avec les élites musulmanes. Dès novembre 1831, Rovigo avait demandé au ministère des Affaires étrangères de bien vouloir envoyer à Alger Jacques-Denis Delaporte, alors drogman à Tanger, pour diriger les interprètes, en soulignant la valeur de son expérience et sa pondération³⁵. En 1835, écartant l'interprète « égyptien » Joanny Pharaon, qui a beau protester avoir organisé des cours d'arabe à Alger dès 1832, le gouvernement fait appel à un élève de Silvestre de Sacy, Louis-Jacques Bresnier, pour fonder la chaire publique d'arabe d'Alger, évaluer la capacité des interprètes militaires et travailler à l'amélioration de leur instruction.

Bresnier ne partage pas l'avis des interprètes « égyptiens » et français d'Orient qui, dans leurs requêtes, voudraient réserver l'interprétariat aux

31. Les écrits de l'interprète « égyptien » Joanny Pharaon témoignent cependant d'une vision sévère des juifs d'Alger. Sa description du tribunal israélite dans *De la Législation française, musulmane et juive à Alger* s'accompagne d'une note qui reproduit un extrait de son mémoire à la Commission d'Afrique où il en dresse un tableau sombre. Pharaon a par ailleurs cosigné avec Emmanuel Goldscheider, docteur en médecine en mission en Afrique, une « Lettre sur l'état des Juifs en Algérie et sur les moyens de les tirer de l'abjection dans laquelle ils sont tombés » qui appelle à développer leur instruction et à leur appliquer la conscription, de façon à les régénérer et à les franciser. Datée du 1^{er} janvier 1845 et adressée à Max Cerfbeer, lieutenant colonel au corps royal d'état major, elle a été publiée dans les *Archives israélites de France* (tome 1, 1840, p. 476-480 et 537-545).

32. On note cependant qu'Eusèbe de Salles n'exclut pas Boudierba du climat délétère qu'il décrit dans son roman *L'Anévrysmisme ou le Devoir*. Le personnage de Hadgi-Ahmad, composé sur le modèle de Hamid Boudierba, mène des transactions douteuses avec des affairistes français, sans être spécialement sympathique. Annoncé en 1833, *L'Anévrysmisme* n'est publié qu'en 1868 chez Pagnerre et Dentu, dans le cadre des *Ceuvres choisies* de De Salles. Il est réédité l'année suivante sous un nouveau titre qui sera récusé par de Salles, *Les Carbonari ou l'Anévrysmisme. Étude de mœurs de 1830*.

33. Pichon regrette ainsi que Hamid Boudierba ait été contraint de s'exiler à Marseille où il vivrait d'une modique allocation mensuelle du ministre de la Guerre (*Alger...*, *op. cit.*, p. 334). On retrouve cependant son fils, Ismaïl Boudierba (1823-1878), parmi les interprètes militaires.

34. Centre national des archives diplomatiques, Personnel, 1^{re} série, Dossier Jacques-Denis Delaporte, duc de Rovigo au Ministre des Affaires étrangères, Paris, 24 novembre 1831.

35. Delaporte, formé par Sacy à l'École des langues orientales et ayant fait l'expédition d'Égypte, arrive effectivement à Alger en mai 1833. Il est nommé en juin « directeur du bureau arabe ». Il obtient son rappel dans les consulats un an plus tard.

« Français », à l'exclusion des « indigènes »³⁶. Mais il profite de ce mouvement pour proposer qu'on distingue désormais nettement entre ceux qu'il voudrait voir nommer « drogmans militaires », avec une position comparable à celle des officiers, et les élèves-interprètes et interprètes auxiliaires, rapprochés des sous-officiers. Le terme proposé par Bresnier n'est pas retenu, mais la nouvelle organisation de 1845, constitutive d'un corps d'interprètes militaires, entérine cette division entre les interprètes titulaires, dont les compétences sont l'objet d'examens réguliers et qui ne peuvent être révoqués qu'à la suite d'une enquête, et les interprètes auxiliaires, qui peuvent être licenciés par le gouverneur général, avec l'approbation du ministre de la Guerre³⁷. Cet auxiliaariat doit permettre d'intégrer les anciens « domestiques interprètes » qui avaient été recrutés par les agents français à titre privé au début de la conquête et auxquels on avait parfois confié des tâches relevant de l'intérêt public, étant donné leur faible coût et leur souplesse³⁸. Alors que les corps armés comprennent des bataillons spécifiquement indigènes, l'interprétariat ne formalise pas de distinction d'origine en son sein. Mais, dans les faits, les exigences académiques désormais requises ont pour effet de limiter la proportion des indigènes (parmi les titulaires, on compte six juifs et un musulman, Hassan ben Mohammed, qui sert de caution) et même, plus généralement, des orientaux³⁹. L'instauration en 1854 d'un concours d'entrée et d'une nouvelle condition de nationalité pour la titularisation⁴⁰ confirme cette tendance au resserrement : malgré l'hostilité de Bresnier à toute « séparation des races », les interprètes tendent désormais à se recruter parmi les enfants des premiers colons, qui ont grandi dans un environnement arabophone. Cette évolution a-t-elle pour effet de couper dans leur ensemble les interprètes du monde indigène ? Les interprètes français ayant épousé des femmes indigènes sont rares : les deux cas connus sont constantinois – c'est sans doute la ville où les échanges culturels entre l'occupant français et les élites indigènes sont les plus denses – et datent des années 1840⁴¹. Plus généralement, les témoins

36. Féraud a publié une de ces protestations, datée du 15 décembre 1840 (*Les interprètes...*, *op. cit.*, p. 73-84).

37. Cette réorganisation s'inscrit dans un mouvement général de définition de la formation professionnelle et des métiers qui dépasse l'espace militaire et algérien : nouveau statut des interprètes judiciaires (1846), projet d'organisation des interprètes attachés aux services civils et financiers (1847), projet de réforme de l'École des langues orientales afin de mieux définir le contenu des enseignements et d'instaurer inscriptions et diplômes...

38. Les notes de protestation du 15 décembre 1840 et du 23 mars 1841 indiquent que les gages des auxiliaires indigènes variaient de 15 à 50 fr. par mois (Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes...*, *op. cit.*, p. 77 et Service historique de la défense [SHD], dossier de pension de Joanny Pharaon).

39. Les chrétiens d'Orient, qui pouvaient sembler avoir conforté leurs positions en 1846, voient rapidement leur nombre décroître. En 1854, sur les quarante postes d'interprètes titulaires désormais tous pourvus, ils ne sont plus que quatre.

40. « Les emplois d'interprètes titulaires ont été réservés aux seuls Français ou naturalisés français, les étrangers et les indigènes devant continuer à être admis comme interprètes auxiliaires » (décret du 4 février 1854, cité par Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes...*, *op. cit.*, p. 125).

41. Il s'agit d'Ismaïl Urbain (qui ne confirme qu'en 1857 le mariage contracté *more islamico* en 1840) et d'Auguste Martin, dont le mariage vers 1846 avec Baya bent Hadj Mohammed lui vaut sans

présents pour l'établissement des actes de naissance, de mariage ou de décès des interprètes français sont quasi exclusivement européens⁴². Trois Parisiens (Édouard Louiesloux, Adrien Hénon et Pierre François Pilard) ont bien eu, avant d'entrer dans l'interprétariat, la curiosité intrépide de passer à l'adversaire, désertion réelle ou simulée⁴³. Mais il est difficile d'évaluer quel a été l'impact de ces expériences sur leur activité – les deux premiers n'ont apparemment rien publié. Ils semblent après 1846 être rentrés dans le rang et épousent des chrétiennes. On peut supposer que l'homogénéisation du corps, son profil désormais plus strictement « français » ont eu un effet rétrécissant sur la façon d'envisager le pays, en limitant la variété des points de vue caractéristique des premières années de la conquête, si tant est qu'on puisse corrélérer diversité d'origines et variété des approches.

L'INTERPRÈTE, AGENT DE RENSEIGNEMENT, DE SCIENCE ET DE MODERNISATION

Agents de renseignement de l'armée dont l'action est essentielle pour assurer, dans des opérations de guérilla, la victoire militaire⁴⁴, les interprètes ont vu leur capacité à comprendre les indigènes et à se faire comprendre d'eux mise à contribution à plus long terme. Car, pour reprendre la formule de Féraud, « c'est par la langue seulement qu'on peut apprendre à connaître les usages, le caractère et la constitution d'une société demeurée sans archives »⁴⁵. À côté du travail quotidien de correspondance et d'interprétariat au service des bureaux arabes et des commandants de cercles, plusieurs d'entre eux publient des ouvrages de langue, destinés à faciliter aux Européens l'apprentissage de l'arabe (en même temps que celui du français aux indigènes)⁴⁶.

doute de renoncer à une carrière diplomatique. On peut signaler aussi en 1835 le mariage à Alger de l'interprète civil Charles Gantès, natif de Toulon, avec Marie Lakhdar, issue d'une famille juive.

42. Les exceptions datent des premières années de la conquête (l'interprète civil algérois Élie Éléazar Tama témoigne en 1836 du décès à Alger de la mère de son collègue Alphonse Ledoux) ou signalent des trajectoires transgressives (en 1884, à Oran, un jeune propriétaire musulman, Mohamed ben Allal, témoigne du décès de l'interprète Melchior Alexandre Cabissot, né quarante ans plus tôt, qui a été révoqué de l'armée pour ses « habitudes d'ivrognerie » et ses scènes « violentes et scandaleuses » avec sa compagne, « femme de mauvaise vie », SHD, 5Ye, 36 115).

43. Louiesloux accepte l'ordre de Rapatel de se faire passer pour un déserteur et reste onze mois dans le camp d'Abd el-Kader (avril 1837-mars 1838); Hénon enquêtede sous les habits d'un déserteur lorsqu'il est capturé en 1843 par les Trara. Il doit se faire 'issâwa pour s'échapper et survivre au Maroc après sa fuite. Pilard déserte six mois (déc. 1843-juin 1844) avant de réintégrer son corps et de purger une peine de travaux forcés bientôt commuée en emprisonnement.

44. La « chanson de l'interprète », composée en 1866 par l'interprète Fernand Philippe pour être chantée sur l'air « Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans » (paroles de Béranger), rappelle que la mort peut frapper l'interprète au combat, « sur son coursier rapide » : en 1864, face aux Ouled sidi Cheikh, « Cabissot meurt à côté de Beauprêtre » (texte manuscrit porté sur l'exemplaire des *Interprètes d'Afrique* ayant appartenu à Justin Schousboë).

45. Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes...*, op. cit., p. 372.

46. Auguste Martin publie par exemple des *Dialogues arabes-français, avec la prononciation arabe figurée en caractères français* (Paris, 1847), puis, avec Prudent Vignard, un *Choix de Fables tirées de La Fontaine et écrites en arabe vulgaire* (Constantine, 1854).

Ils ont aussi occupé une place centrale dans la recherche savante, avant que le développement d'une science universitaire à la fin des années 1870 ne les marginalise.

La nébuleuse savante

La présence d'interprètes dans les sociétés savantes, qu'il s'agisse de la prestigieuse Société asiatique de Paris, fondée en 1822 pour y développer les études orientales, ou des sociétés locales (Société archéologique de la province de Constantine et Société historique algérienne, fondées respectivement en 1852 et 1856) atteste de leur participation aux travaux sur l'Algérie et à l'élaboration d'une histoire nationale algérienne.

Quelques interprètes militaires ont été admis à la Société asiatique⁴⁷. Le plus célèbre, William Mac-Guckin de Slane (1801-1878), est atypique. Contrairement à ses collègues, souvent formés sur le terrain et d'origine modeste, il accède directement en 1846 au statut d'interprète principal, nomination que lui valent le prestige de sa science et son alliance familiale avec Bugeaud. La Révolution de février 1848 pérennise son affectation en Afrique en réattribuant la chaire de turc qui lui avait été promise à Paris à l'École des langues orientales. Il poursuit donc ses travaux érudits à Alger, participant à la fondation de la Société historique algérienne, traduisant al-Bakrî (*Description de l'Afrique septentrionale*) et surtout Ibn Khaldûn⁴⁸. Il considère comme son devoir de traducteur de « rectifier les erreurs de l'auteur, d'éclaircir les passages qui offrent quelque obscurité, de fournir des notions qui conduisent à la parfaite intelligence du récit et de donner les indications nécessaires pour faire bien comprendre le plan de l'ouvrage »⁴⁹. On retrouve ce type d'intervention chez la plupart des interprètes qui mettent à disposition du public francophone des textes choisis, recomposés ou synthétisés en fonction de la valeur historique qu'ils leur prêtent. Or, le produit de ce travail est à la base des synthèses universitaires publiées après 1880 : Émile-Félix Gautier puise par exemple dans l'œuvre de De Slane pour construire sa vision des « Siècles obscurs » du Maghreb, structurée par l'opposition entre

47. On peut aussi citer un interprète judiciaire, Abraham Daninos, admis en 1847, année où il publie une pièce dramatique à Alger (S. Moreh, 'The Nineteenth Century Jewish Playwright Abraham Daninos as a Bridge between Muslim and Jewish Theatre' in Benjamin H. Hary, John L. Hayes, Fred Astren (ed.), *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction. Essays in Honor of William M. Brinner*, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 409-416). Natif d'Alger, Daninos avait fréquenté les orientalistes à Paris où il avait élu domicile entre 1826 et 1837, exerçant le métier de marchand bijoutier (Arch. nat. BB11 596 2328X5 et BB11 323, dr8016B7).

48. De Slane édite le texte du 3^e livre du *Kitâb al-'ibar* [*Livre des exemples*] (1847-1851), puis sa traduction (augmentée de ce qui concerne le Maghreb dans le 2^e livre), sous le titre d'*Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique du Nord* (1852-1856). Vient ensuite une traduction du 1^{er} livre (la dite *Muqaddima*) en deux volumes (*Les Prolégomènes*, imp. impériale, 1863 et 1865) (cf. A. Messaoudi, « Entre érudition et colonisation, Slane éditeur et traducteur d'Ibn Khaldûn (1840-1868) », in Houari Touati [dir.], *Actes du colloque Ibn Khaldoun et sa réception*, Alger, juin 2006, à paraître).

49. Introduction à l'*Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique du Nord*, Alger, Impr. du gouvernement, 1852, p. I.

nomades et sédentaires, Arabes et Berbères⁵⁰. À part l'interprète principal Prudent Vignard (1817-vers 1854), fils d'un avocat publiciste de Rennes et passé par l'enseignement, les autres interprètes admis à la Société asiatique sont d'extraction modeste. Auguste Martin (1817-1893), coopté en 1847, l'année de la publication de ses *Dialogues arabes-français*, est fils d'un agent consulaire et natif d'Alep. Grandi à Paris, Pierre Pilard (1822-1893) semble y avoir reçu une solide instruction littéraire. Fils d'un « homme de confiance » devenu « marchand crémier », il est parti en Afrique comme simple soldat, après s'être engagé au 4^e régiment de ligne. Vingt ans plus tard – après avoir déserté six mois en 1843-1844, passage à l'ennemi qui lui vaut une peine de trois ans de prison mais au cours duquel il a pu parfaire sa connaissance des langues et des usages –, il devient interprète temporaire. Régulièrement promu, il n'atteint cependant pas l'interprétariat principal⁵¹. Georges Bullad (1827-après 1883), marseillais d'origine orientale, doit sans doute au prestige d'un emploi régulier comme interprète auprès d'Abd el-Kader d'avoir été admis en 1857. Dix ans plus tard, c'est le tour de Charles Durand (1832-1868), dont on sait qu'il a étudié les ordres religieux musulmans, travail resté inédit à la suite de sa mort prématurée. D'autres interprètes entretiennent des liens avec la Société, sans pour autant en être formellement membres. C'est le cas de Louis Luminet, qui lui envoie début 1856 un travail sur la valeur des lettres de l'alphabet arabe⁵².

Les interprètes sont relativement plus nombreux à la Société archéologique de la province de Constantine et à la Société historique algérienne, plus facilement ouvertes aux notables et savants locaux qu'ils sont. On trouve parmi les fondateurs de la première les interprètes principaux Vignard et Charles Brosselard et, parmi les contributeurs de son *Recueil des notices et mémoires*, François-Louis de Bonnemains (1817-1867), Laurent-Charles Féraud et Ernest Mercier (1840-1907), futur maire de Constantine, ainsi que l'interprète civil Eugène Vayssettes (1826-1899). Parmi les contributeurs de la *Revue africaine*, organe de la Société historique algérienne, on peut citer, en plus des précédents⁵³, Georges Bullad, Marcelin Beaussier (1821-1873), Henri Federman (1823-1872), François-Marie Gourgeot (né en 1828), Antoine Arnaud (1835-1910) – il s'agit du père de l'interprète-écrivain Robert Randau – et Élie Guin (né en 1838) ou l'interprète judiciaire Albert Devoulx (1826-1876). À l'image de De Slane, ils traduisent, mettent en forme et publient des documents qui constituent des éléments essentiels

50. *L'islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, Payot, 1927. L'ouvrage est refondu en 1936 sous le titre *Le passé de l'Afrique du Nord, Les siècles obscurs*.

51. SHD, 4Yf, 99 959. Il n'est encore qu'interprète titulaire de 2^e classe lors de son admission à la Société asiatique en février 1861 (*Journal asiatique*, fév.-mars 1861).

52. *Journal asiatique*, fév.-mars 1856.

53. La double appartenance de ces interprètes aux sociétés de Constantine et d'Alger indique la vocation non exclusivement locale, mais algérienne de cette dernière, au bureau de laquelle on trouve Laurent-Charles Féraud de 1873 à 1878 (il la préside même alors, à la veille de son départ pour la Tripolitaine).

de la future historiographie de l'Algérie, qu'il s'agisse de l'antiquité, y compris préhistorique, ou de la période musulmane⁵⁴.

La hiérarchie militaire a favorisé cette activité savante : signalée sur les feuilles de notation, elle est prise en compte pour l'avancement des carrières. Les travaux des interprètes restent cependant peu visibles. Certains ont été publiés sous le couvert d'un nom plus prestigieux. Une première traduction des *Règlements donnés par l'émir Abd el-Kader à ses troupes régulières* par Vassilly Rosetty fils, publiée en février dans le *Spectateur militaire* (février 1844), est ainsi souvent attribuée à son commanditaire, le général Marey-Monge. Henry Rémusat, traducteur de l'historien Muhammad b. Abî Dînâr al-Qayrawânî, apparaît conjointement avec Eugène Pellissier de Reynaud sur la couverture du septième volume de la série des ouvrages de la Commission scientifique de l'Algérie consacrée aux sciences historiques et géographiques⁵⁵. Mais la contribution du même Rémusat aux ouvrages publiés par le général Eugène Daumas est restée anonyme : on sait seulement qu'il lui a fourni « par ses notices et traductions de documents arabes, une bonne partie des matériaux »⁵⁶ à l'origine de ses différents ouvrages. De nombreux travaux n'ont jamais été imprimés, qu'il s'agisse de manuels de langue ou de traductions⁵⁷. Certains ont cependant été ensuite utilisés ultérieurement. Octave Dupont se nourrit des travaux de Pilard sur les Senoussi pour sa synthèse sur *Les confréries religieuses musulmanes*⁵⁸. D'autres ont souffert d'une diffusion confidentielle, malgré leur intérêt : c'est le cas par exemple du *Recueil des coutumes agricoles en pays arabe* de Federman, publié à Constantine par l'imprimerie et lithographie de M^{me} Veuve Guende en 1868, rapport fondé sur une observation de première main.

Au-delà des correspondants de la Société asiatique, plusieurs interprètes conservent des contacts étroits avec le monde savant, littéraire et politique de la capitale. C'est particulièrement vrai pour les Parisiens. Alors qu'il est encore soldat au 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique stationné à Mostaganem, Pilard se lie d'amitié avec l'homme de lettres Pétrus Borel, nommé

54. À l'exception de Federman et de Gourgeot, on trouve des indications sur leurs travaux dans les notices biographiques qui leur sont consacrées dans Alain Messaoudi, *Savants...*, *op. cit.*, vol. 2. Marcelin Beaussier, Laurent-Charles Féraud et Ernest Mercier font par ailleurs l'objet de notices par Alain Messaoudi et Omar Carlier dans François Pouillon [dir.], *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM/Karthala, 2009.

55. *Histoire de l'Afrique de Moh'ammed-ben-Abi-el-Râini-el-K'airouâni*, Paris, Imprimerie royale, 1845. Le texte original, daté de 1092 h./1681, est centré sur l'histoire de Tunis à l'époque des Hafsides et des Turcs.

56. Louis-Charles Féraud, *Les interprètes...*, *op. cit.*, p. 193.

57. L'interprète Frédéric Müller laisse par exemple à sa mort en 1840 un dictionnaire français arabe en même temps que plusieurs manuscrits arabes que sa mère propose de vendre au ministère de la Guerre (SHD, Xr 32bis). La retraduction du *Kitâb al-Mu'nis fi Akhbâr Ifriqiya wa Tûnis* d'Ibn Abî Dînâr al-Qayrawânî par Pilard, qui a corrigé les erreurs de Rémusat, reste inédite, bien que sa qualité ait été signalée par Edmond Fagnan dans l'introduction à sa propre traduction d'une *Chronique des Almohades et des Hafsides* attribuée à Muhammad ibn Ibrâhîm az-Zarkachî (Constantine, A. Braham, 1895).

58. Octave Depont et Xavier Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, Jourdan, 1897, p. XVI.

en juillet 1847 inspecteur de colonisation, ce qui lui permet de rencontrer Théophile Gautier⁵⁹. Jouent aussi des réseaux de sociabilité en place avant le départ pour Alger. C'est ainsi que les conceptions du saint-simonien Ismaÿl Urbain, exemple exceptionnel d'un interprète dont l'œuvre est politique plutôt que savante, trouvent une large audience et parviennent jusqu'à l'oreille du prince. Urbain ne donne pas seulement des articles pour la *Revue de Paris* ou la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, il est aussi correspondant du *Journal des débats*, publié dans *Le Temps* et les deux brochures qu'il fait paraître sous pseudonyme en 1860 et 1862 inspirent la politique indigène de Napoléon III⁶⁰. Deux autres interprètes militaires, les frères Alexandre et Tatius Duvernois (nés en 1827 et 1829) ont pu aussi avoir accès à la presse parisienne par l'intermédiaire de leur frère cadet Clément, éphémère ministre de l'Agriculture et du commerce en août 1870 et directeur de journaux. En 1863, Alexandre exprime son point de vue sur la politique à mener en Algérie dans une brochure diffusée localement⁶¹. Après 1870, de retour à Paris où il est né, et travaillant lui-même dans la presse, il participe à la diffusion d'un savoir et d'un imaginaire sur l'Algérie en métropole⁶². Son expérience d'interprète lui donne une certaine légitimité pour exprimer un avis sur les questions orientales, à la manière de son ancien collègue Florian Pharaon, lui aussi devenu homme de presse⁶³.

Les traducteurs, agents de la « mission civilisatrice »

L'action des interprètes est double : elle ne consiste pas seulement en une collecte de savoirs sur l'Algérie, ses langues, ses populations, son histoire et à leur mise à disposition d'un public français. Il s'agit aussi de diffuser en Algérie ce que les élites françaises considèrent comme le « progrès » et de mettre en place des moyens pour y accéder, que ce soit par le biais du français (que les interprètes enseignent souvent aux indigènes, en plus de leur service) ou de l'arabe (en travaillant à la publication d'ouvrages nouveaux véhiculant

59. Pétrus Borel, *Lettres d'Algérie à son frère André*, présentées et annotées par Jacques Simonelli, Fumel, La Barbacane, 1998 (lettre du 7 déc. 1856).

60. *L'Algérie pour les Algériens* (1860) et *L'Algérie française. Indigènes et immigrants* (1862) ont été réédités chez Séguié (2000 et 2002), préfacés par Michel Levallois. Léon Hugonnet (vers 1822-après 1898), frère cadet de l'auteur des *Souvenirs d'un chef de Bureau arabe* (1858) et disciple d'Urbain, a lui aussi publié des ouvrages à destination d'un large public.

61. Alexandre Duvernois, *La question algérienne au point de vue des musulmans*, à Miliana, chez Moatti, à Paris chez Hachette et C^{ie} et à Alger, chez Bastide, 1863.

62. Alexandre Duvernois, qui a quitté l'interprétariat en 1858 pour devenir sous-chef du bureau arabe départemental d'Alger, fait ensuite carrière au *Peuple français* puis au *Figaro*. Il y aurait, selon Alphonse Daudet, massacré la publication de *Tartarin de Tarascon* en feuilleton en le tronçonnant exagérément, « révolté par la façon légère » dont y était traitée « sa chère Algérie » (Alphonse Daudet, « Histoire de mes livres. *Tartarin de Tarascon* » (1883), in *Œuvres*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1986, tome 1, p. 576).

63. Florian Pharaon est par ailleurs lié avec Clément Duvernois : ils ont en commun affiliation à la franc-maçonnerie et sans doute convictions politiques. Sur l'usage fait par Florian Pharaon de son origine orientale et de son expérience algérienne, cf. Alain Messaoudi, « Orientaux orientalistes : les Pharaon, interprètes du Sud au service du Nord », in Colette Zytnecki et Chantal Bordes-Benayoun [dir.], *Sud-Nord. Cultures coloniales en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Toulouse, Privat, 2004, p. 243-255.

le projet civilisateur). Avant de devenir interprète, Prudent Vignard a été professeur d'arabe au collège d'Alger, Alfred Clerc (1829-1876), directeur d'une école arabe-française, et, pour la génération suivante, Fernand Philippe (1843-1899) et Auguste de Latour (1850-1885), répétiteurs au collège impérial arabe-français d'Alger puis directeurs d'écoles arabes-françaises. Entre 1868 et 1872, Pilard enseigne l'arithmétique, le français et des notions d'histoire et de géographie à la médersa de Tlemcen qu'il dirige – du moins en 1874⁶⁴. Le *Mobacher*, journal officiel bilingue fondé à Alger en 1847, se félicite en 1855 des bons résultats du cours de français pour les enfants qui a été ouvert à la mosquée de Batna par l'interprète du bureau arabe, lui-même indigène⁶⁵. Plusieurs des ouvrages composés après 1850 à l'usage de l'enseignement arabe-français sont dus à des interprètes, qu'il s'agisse d'histoire ou d'arithmétique⁶⁶. Ils ont une place centrale dans l'équipe qui réalise l'édition arabe du *Mobacher*, qui se veut le messenger du progrès⁶⁷.

À la fin des années 1860, le gouvernement fait appel à De Slane et Charles Gabeau pour établir une nomenclature de patronymes et toponymes de l'Algérie et fixer leur transcription latine. Une première liste, synthèse de celles élaborées par les bureaux arabes, est révisée par l'interprète lexicographe Marcelin Beaussier (dont le *Dictionnaire pratique arabe-français* publié quelques années plus tard, en 1871, est resté jusqu'à aujourd'hui un ouvrage de référence sur l'arabe usuel en Algérie). Seule la nomenclature des patronymes, indispensable pour l'établissement des registres de l'état civil, est finalement publiée, et sert longtemps de référence pour les fonctionnaires⁶⁸. Elle témoigne d'un changement de perspective : il s'agit d'adopter une transcription simplifiée, compréhensible pour des employés dont on ne suppose plus qu'ils doivent connaître la langue arabe, pensée à partir de la logique de la langue française parlée et écrite, et qui par conséquent efface des distinctions fondamentales dans la langue originale. Des interprètes qui avaient œuvré pour une meilleure connaissance des textes et des parlers arabes se

64. Arch. nat. Outre-mer, GGA, 22-S-2.

65. Édition française du *Mobacher*, n° 191, 15 août 1855.

66. On peut citer l'*Abrégé de l'Histoire de France en arabe* d'Auguste Martin (1817-1883) (Alger, Bastide, 1863) ou les *Éléments d'arithmétique* de Pilard (Alger, Imprimerie impériale, 1865). Sur ces manuels, cf. Sylvette Larzul, « Les manuels des écoles arabes-françaises dans l'Algérie coloniale (1850-1870) », à paraître dans les actes du colloque *Manuels en Méditerranée* organisé en nov. 2009 à l'Université Paul Valéry-Montpellier III.

67. L'équipe du *Mobacher* est constituée au début des années 1870 de trois « Européens » et de quatre « indigènes » (Arch. nat. Outre-mer, GGA, 15 H 7, ancien personnel du *Mobacher*). Alfred Clerc puis Antoine Arnaud, le père de Robert Randau, sont successivement chargés d'en coordonner la publication.

68. W. Mac Gucklin de Slane et Charles Gabeau, *Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes de l'Algérie*. La *Première partie, Noms de personnes* sort des presses de l'imprimerie impériale à Paris en 1868. La seconde partie semble n'avoir jamais été achevée, sans doute à la suite de la chute de l'Empire. La constitution de l'état civil des indigènes, réglée par une loi en mars 1882, est un processus lent : moins de la moitié de la population est enregistrée en 1894 (Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, 1830-1962*, Paris, Ined, 2001, p. 113-114).

retrouvent participer à une entreprise où la langue du colonisateur, le français, sert désormais de référence commune unique. Dès la fin du Second Empire, l'image que symbolise Ismaÿl Urbain, celle d'un interprète militaire médiateur travaillant pour une Algérie également arabe et française, n'est plus représentative. Le temps des années 1840, où plusieurs interprètes avaient exprimé un attachement complexe, peut-être double, à leur mère patrie et au pays nouveau qu'ils découvraient, est passé. Les interprètes sont sollicités pour leurs connaissances dans la mesure où elles peuvent faciliter l'adaptation de la société indigène à la norme française.

*

Dix ans après la chute de l'Empire, avec l'accession durable des républicains au pouvoir et l'arrivée d'un nouveau gouverneur général civil, Albert Grévy, le territoire civil est étendu à l'ensemble du Tell. Cantonnés à des postes généralement situés dans le sud du pays, les interprètes militaires sont nombreux à démissionner. Alors que, jusqu'en 1870, les départs ne concernaient que quelques individus au talent exceptionnel – Louis-Charles Féraud et Léon Roches s'étaient vu ainsi ouvrir des carrières diplomatiques – c'est une véritable hémorragie qui atteint désormais le corps. Plutôt que d'exercer dans des régions éloignées des grandes villes ou, à partir de 1881, en Tunisie, de nombreux interprètes se reconvertissent dans l'interprétariat judiciaire ou civil voire l'administration des communes mixtes⁶⁹. Reste à savoir s'ils ont apporté dans leurs nouvelles fonctions un esprit spécifique à leur corps d'origine. Ont-ils tous fait figure de « vieux Algériens » dont la connaissance de la société indigène ne s'accompagne pas toujours à son égard de sympathie, mais plutôt de méfiance⁷⁰ ? La grande peur suscitée par l'insurrection suscitée par la confrérie Rahmâniyya en 1871 a sans doute laissé des traces. Aux yeux des jeunes professeurs venus de métropole pour développer l'instruction secondaire et fonder en 1879 l'École supérieure des lettres à Alger, forts de leur science moderne rompue aux méthodes de l'érudition allemande, il semble que les anciens interprètes aient semblé à la fois pittoresques et dépassés⁷¹. Il n'en reste pas moins que les textes et les travaux qu'ils ont publiés, en par-

69. On peut citer les cas de Fernand Philippe (1843-1889), administrateur des communes mixtes de Berrouaghia (1880), puis de Saïda, et de Paul Antoine Bourdais (1851-1900), adjoint de la commune mixte d'Aïn Mokra en 1881-1882.

70. On pense en particulier à Ernest Mercier, auteur entre autres d'une *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale selon les documents fournis par les auteurs arabes et notamment par l'Histoire des Berbères d'Ibn Kaldoun* [sic] (Paris, Challamel, 1875) qui retient l'attention de Renan et d'une *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française* (1830) en trois volumes (Paris, Leroux, 1888-1891).

71. Parmi les figures majeures de cette nouvelle génération, on peut citer René Basset, chargé en 1880 du cours complémentaire de langue arabe à l'École supérieure des lettres, Edmond Doutté, arrivé à Alger en 1890 au service du gouvernement général, Joseph Desparmet, nommé en 1891 professeur de lettres à Tlemcen, ou Maurice Gaudefroy-Demombynes, qui prend en 1895 la direction de la médersa de Tlemcen.

ticulier dans les premières années de la conquête, ont eu un rôle fondateur dans la construction d'un savoir historique pensé en fonction de l'entité algérienne coloniale nouvelle, intégrant la période musulmane dans un ensemble plus vaste et remontant aux premières traces d'occupation humaine dans le pays⁷². Observer comment ces travaux ont pu être réutilisés dans l'historiographie nationale algérienne après l'indépendance mériterait une étude en soi. On signalera simplement une réédition récente d'un texte de Féraud à l'usage d'un public algérien curieux de son histoire⁷³. Avec des inflexions qui mériteraient d'être analysées, l'œuvre des interprètes les plus fameux reste en partie pertinente, en Algérie même, un demi-siècle après la fin de période coloniale. Le processus de francisation du corps des interprètes n'a pas suffi à condamner une ouverture sur la société indigène et son histoire. Et il est permis de penser que d'autres interprètes, restés obscurs faute d'avoir publié des travaux savants, ont été de manière souterraine des transmetteurs aussi puissants. Modèle et inspiratrice de *Nedjma* de Kateb Yacine, roman phare de la jeune nation algérienne indépendante, Zuleikha Odette Kateb n'a-t-elle pas eu pour trisaïeul l'interprète titulaire Joseph/Youssef Verdura, fils d'un Sarde ayant fait un mariage musulman, et lui-même époux d'une musulmane⁷⁴?

*Alain Messaoudi est professeur agrégé
à l'École des hautes études en sciences sociales
(Centre d'histoire sociale de l'Islam méditerranéen)*

72. On peut citer parmi les travaux de Féraud la publication du *Kitab el Adouani, ou le Sahara de Constantine et de Tunis* (1868), des *Notices historiques sur les tribus de la province de Constantine* (1869) et l'histoire des principales villes de cette même province, de Bougie à La Calle (entre 1869 et 1877).

73. Laurent-Charles Féraud, *Histoire de Bougie*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, avec une présentation par Nedjma Abdelfettah Lalmi.

74. Je tire cette hypothèse du croisement des éléments contenus dans le dossier de carrière de Youssef Verdura (Service historique de l'armée de terre, 5Ye 39.606), des actes d'état-civil du Centre des archives d'outre-mer accessibles en ligne (Irel) et des indications données par Benamar Mediène (*Kateb Yacine, Le cœur entre les dents, Biographie hétérodoxe*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 213).